

Juin 2015– 0,30 €



→ Le devoir de conseil

→ Une offre privilégiée pour fêter les 90 ans de la mutuelle

→ Le Puy-en-Velay



Être à vos côtés pour vous apporter nos conseils d'expert dans le domaine de la gestion de patrimoine.

CONSEIL

Donner à ses petits-enfants

L'assurance-vie est une des solutions pour aider financièrement ses petits-enfants, de manière simple, souple et à votre rythme. Pour cela, il existe différentes façons de procéder : tout dépend de leur âge, du vôtre et des sommes dont vous disposez. Il est possible de leur transmettre à terme une partie de votre patrimoine (via un testament ou un contrat d'assurance-vie classique) ou de les gratifier de votre vivant (présent d'usage, donation ou contrat d'assurance-vie spécifique). Tous les détails sont sur la fiche conseil « Donner à ses petits-enfants ».



10 FICHES CONSEILS

À retrouver dans vos délégations ou sur le site Internet :

www.lafrancemutualiste.fr

Rubrique « À vos côtés »

- 1 → Bien choisir les bénéficiaires
- 2 → Disposer de son épargne
- 3 → Transmettre dans les meilleures conditions
- 4 → Savoir gérer un contrat multisupport
- 5 → Donner à ses petits-enfants
- 6 → Percevoir des revenus réguliers
- 7 → Protéger son conjoint
- 8 → Assurance-vie : les acteurs du contrat
- 9 → L'assurance-vie au service des personnes handicapées
- 10 → Faire évoluer son contrat monosupport



RÉGLEMENTATION

Le devoir de conseil

Le devoir de conseil à la charge de l'assureur ou de l'intermédiaire d'assurance commercialisant des contrats d'assurance-vie est un dispositif qui vise une meilleure protection du souscripteur.

Il est encadré par l'article L132-27-1 du Code des assurances (article L223-25-3 du Code de la mutualité) et par la recommandation 2013-R-01 de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACPR) du 8 janvier 2013.

Les obligations de conseil

Avant la souscription de tout contrat d'assurance-vie, l'assureur ou l'intermédiaire d'assurance (courtier, agent général) distribuant le contrat est tenu d'assurer un devoir de conseil individualisé et formalisé. Il est obligé de conseiller le souscripteur sur l'adéquation du contrat avec ses besoins, sa situation (notamment financière et patrimoniale) et ses objectifs.

Il doit ainsi être en mesure :

- d'étudier les risques en jeu pour le souscripteur ;
- de recueillir ses besoins et ses exigences ;
- de l'informer des raisons qui ont présidé au conseil d'un contrat déterminé.

Le conseil se déroule en deux temps. La première phase vise à établir un diagnostic pour identifier la demande et le besoin du souscripteur. Durant cette phase, l'assureur est amené à poser des questions précises, notamment sur l'expérience et les connaissances du souscripteur en matière financière, sur son patrimoine et sur ses projets. Durant cet

échange, certaines questions peuvent paraître intrusives mais elles ont, en fait, pour objectif de protéger le souscripteur d'un conseil inadapté car fondé sur des informations incomplètes !

La seconde phase du conseil est la prescription. L'assureur remet à son client une proposition de contrat adapté à ses attentes. La prescription délivrée par l'assureur ne s'impose pas. La décision de conclure relève de la seule responsabilité du souscripteur. Le conseil délivré par l'assureur doit être motivé.

Le conseil délivré vient en appui des informations déjà mises à disposition par l'assureur dans la notice d'information ou dans le projet de contrat.

La formalisation du conseil

Ces deux phases de conseil doivent être formalisées dans un document écrit qui les accompagne et en rend compte.

Ce document a pour première utilité de fournir au souscripteur les informations qui lui sont nécessaires lors de la phase de réflexion préalable à sa prise de décision. C'est pourquoi les textes insistent pour que les informations soient « communiquées avec clarté et exactitude » et que la communication se fasse « sur support papier ou tout autre support durable » (articles R223-6 et R132-5-1-1 du Code de la mutualité).



lafinancepourtous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Pour vous accompagner dans vos démarches d'épargnant, l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) vous propose, chaque trimestre, un article sur un sujet de finance personnelle.



Yvan GLASEL
Président du conseil
d'administration

En 2015, La France Mutualiste a 90 ans... ... une histoire dans l'Histoire

*« Continuons de
dérouler, pendant
longtemps encore, le fil
rouge de notre vocation »*

Ce 90^e anniversaire est un événement heureux qui nous offre l'opportunité d'un « arrêt sur image » et d'un regard sur notre passé pour y trouver les vraies raisons de croire en notre avenir.

Être présent et en bonne santé au terme d'une si longue période, c'est déjà la preuve d'une belle robustesse. Depuis 1925, La France Mutualiste a traversé les crises économiques et les conflits que notre pays a connus sans se défaire et sans se désunir, grâce à la fidélité de ses adhérents ainsi qu'à la détermination de ses dirigeants qui ont su s'adapter en toutes circonstances. Les valeurs qui l'animent – solidarité, respect, bienveillance, humilité, mais aussi volonté d'agir et d'être responsable – ont trouvé à s'exprimer sous l'impulsion de Léon Guillot qui créa en 1891 à Paris une société philanthropique et humanitaire de retraite, appelée La Boule de Neige. Cette genèse de La France Mutualiste permet de mieux appréhender les forces morales qui assurent sa longévité.

Le sociétariat de départ était constitué d'artisans, de commerçants et de professions libérales, puis intervint la guerre de 1914-1918 qui conféra aux anciens combattants une importance primordiale. Au titre de la reconnaissance qui est considérée comme leur étant due par la Nation, fut créée la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) dont la conception est toujours en vigueur.

La Boule de Neige devint La France Mutualiste à partir de 1925 pour se consacrer essentiellement à la diffusion et à la gestion de cette retraite spécifique qui fait appel à l'épargne des souscripteurs et qui bénéficie des aides de l'État. Depuis 1931 jusqu'à aujourd'hui, les dirigeants élus sont très majoritairement issus des « générations du feu » successives.

L'amorce d'une ouverture à d'autres publics que les anciens combattants se situe en 1992 avec la création d'une assurance-vie de droit commun. L'ouverture se poursuit en 2004 avec la reprise du portefeuille R4 de 30 000 enseignants. Elle se confirme et s'élargit en 2013 avec l'adhésion à l'UMG Groupe Harmonie. Depuis l'origine, La France Mutualiste exerce le même métier et détient aujourd'hui un patrimoine de 9 milliards d'euros, propriété commune de ses 230 000 adhérents et de la mutuelle elle-même.

On compte aujourd'hui sur les doigts d'une seule main le nombre de mutuelles 45⁽¹⁾ (de taille significative) qui exercent encore cette activité d'épargne et de retraite. Elles se maintiennent en partie grâce à leur caractère affinitaire. Par différence, les mutuelles santé sont dominantes sur leur marché, peut-être parce que les règles de gouvernance mutualistes leur conviennent mieux. Le mouvement mutualiste doit rester présent dans le domaine de l'épargne et de la retraite – ne serait-ce que comme secteur témoin.

Le besoin social est considérable car la baisse progressive de la retraite par répartition est inéluctable, tandis que l'épargne des Français, qui avoisine régulièrement 15 % de leurs revenus, devrait permettre de concevoir des réponses adaptées.

Ce 90^e anniversaire, qui nous incite à un retour sur nous-mêmes, est aussi l'occasion d'identifier les défis que nous avons à relever, car les succès du passé ne sont évidemment pas une garantie de réussite pour l'avenir. Il nous faudra travailler :

– à la diversification de notre gamme de produits assurantiels afin de mieux satisfaire les attentes des familles ;

– à l'assimilation et à la maîtrise des principes de Solvabilité 2, toujours plus exigeants.

Il nous faudra aussi inscrire La France Mutualiste dans l'ère digitale pour offrir aux adhérents des services encore plus performants.

Notre mode de fonctionnement qui associe, de manière complémentaire, bénévoles et salariés, a pour vertu de nous rendre très proches des adhérents et de pouvoir ainsi leur apporter des conseils personnalisés, tenant compte de la durée et de la diversité de leur trajectoire de vie. Il n'empêche que nous avons à nous interroger sans cesse sur notre mode de gouvernance pour préserver un bon équilibre entre le politique, l'humain et le technique. C'est un défi managérial majeur d'avoir à fédérer quotidiennement toutes les forces vives de l'entreprise.

Nous devons aussi prolonger, si possible, dans de bonnes conditions, la remarquable stabilité des instances dirigeantes que nous avons connue, à quelques courtes exceptions près, tout au long de notre histoire ; c'est un atout indéniable pour conduire une politique adaptée à la gestion de l'épargne longue. Au-delà de ce parcours de 90 années qui ne fut pas un long fleuve tranquille⁽²⁾, continuons de dérouler, pendant longtemps encore, le fil rouge de notre vocation qui consiste à optimiser notre utilité sociale.

La France Mutualiste est une communauté ouverte à toutes celles et à tous ceux qui partagent son attachement aux valeurs citoyennes. Dans cet esprit, j'ai voulu retenir et citer le titre émouvant du livre, dramatiquement posthume et magnifiquement patriote, de Bernard Maris⁽³⁾ :

Et si on aimait la France

Yvan GLASEL

⁽¹⁾ Les mutuelles 45 sont celles qui ont été créées en 1945 et dont le fonctionnement est organisé par le Code de la mutualité.

⁽²⁾ Se reporter à l'opuscule consacré à l'histoire de La France Mutualiste paru en juin 2015.

⁽³⁾ Il a été tué le 7 janvier 2015 lors de l'attentat contre Charlie Hebdo. Il a participé au Prix Grand Témoin de La France Mutualiste en novembre 2013, au cours duquel a été primé le livre de Michel Bernard *Pour Genevoix*. Bernard Maris était le gendre de Maurice Genevoix, Académicien, auteur de *Ceux de 14*.

Entre La France Mutualiste et ses adhérents, une relation de confiance

Mené par l'Ifop auprès d'un échantillon représentatif de 1003 adhérents du 16 septembre au 2 octobre 2014, le baromètre de satisfaction met en lumière la relation de confiance qui lie La France Mutualiste à ses adhérents.



VIE DE LA MUTUELLE

Réunion d'information annuelle

Du 5 mars au 3 mai 2015, les délégations ont organisé leur réunion d'information annuelle. Les adhérents qui y participaient ont ainsi pu faire le bilan de l'année 2014 à l'échelle de leur délégation mais aussi au niveau national. Après la diffusion d'un message vidéo du Président national, Yvan Glasel, plusieurs sujets ont été évoqués tels que les résultats financiers, les taux de rendement, les nouveautés concernant les contrats, les partenariats commerciaux ou encore les actions institutionnelles de la mutuelle. Ces réunions ont aussi permis aux adhérents de partager des moments de convivialité avec les conseillers mutualistes et les bénévoles de leur délégation.

Agenda

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

JUIN

**JOURNÉE PORTES OUVERTES
DE LA BASE MILITAIRE
DE LANVÉOC**

Lanvéoc

→ 21 juin

**JOURNÉES PORTES OUVERTES
DU 28^E RÉGIMENT DE
TRANSMISSIONS D'ISSOIRE**

Issoire

→ 27 et 28 juin

SEPT.

FOIRE DE VERDUN

Verdun

→ 10 au 14 septembre

DÉCORATION

Aline Marquais, Chevalier de la Légion d'honneur

Le 5 janvier dernier, Aline Marquais, membre du comité de la délégation francilienne, a reçu l'insigne du grade de chevalier de la Légion d'honneur, pour faits de résistance. Remise par le colonel (ER) Max Rabeyrolles dans les locaux de la délégation, cette distinction rend hommage à son parcours pendant la Seconde Guerre mondiale. Engagée volontaire, Aline Marquais rejoint, en effet, le réseau Alliance en 1942 : elle est alors infiltrée comme secrétaire à l'État-Major de la base aérienne allemande de Saint Jean d'Angely-Fontenet. À la Libération, elle intègre les Forces Françaises combattantes sur le front de l'Atlantique puis rejoint, de 1945 à 1947, les services d'État-Major de la zone d'occupation française en Allemagne. Elle mène ensuite une carrière au secrétariat général de la défense dans le renseignement. Titulaire de nombreuses distinctions, elle a continué, pendant sa retraite, à servir la cause des combattants en rejoignant le comité de la délégation francilienne.

La France Mutualiste fête ses 90 ans !

En 2015, La France Mutualiste célèbre son 90^e anniversaire ! L'occasion de revenir sur les temps forts de son histoire.

En 1891, le dentiste Léon Guillot crée La Boule de Neige qu'il définit comme une « Société philanthropique et humanitaire de retraite ». Devenue officiellement société de secours mutuels en 1900, elle rencontre un vif succès. À la veille de la Première Guerre mondiale, elle gère ainsi deux caisses de retraite et elle compte 670 sections (y compris à l'étranger), un capital de 19,5 millions de francs et plus de 70 000 adhérents.

Le droit à réparation, à l'origine de La France Mutualiste

La loi du 4 août 1923 marque un tournant dans l'histoire de La Boule de Neige. S'appuyant sur la notion de droit à réparation, cette loi institue une retraite spécifique pour les anciens combattants et les victimes de guerre de la Première Guerre mondiale : la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC). Afin de compenser les années perdues au front, elle prévoit que l'État majore de 25% la retraite versée. La Boule de Neige crée alors une caisse pour distribuer la RMC. Le 4 mars 1925, le Président de la République, Gaston Doumergue, promulgue un décret ratifiant l'agrément de cette nouvelle caisse. C'est la naissance de La France Mutualiste !

En effet, La Boule de Neige se recentre alors de plus en plus sur cette caisse. Pour accompagner cette nouvelle orientation, elle change de nom : en hommage à Léon Guillot, elle devient « La France Mutualiste ». C'est le nom d'une revue qu'il avait lancée en 1900 à destination de toutes les sociétés « ayant pour but d'améliorer la situation matérielle et morale des travailleurs. »

La France Mutualiste obtient le rattachement d'importantes associations d'anciens combattants et connaît une forte croissance. En 1932, elle devient une « Union des sociétés mutualistes d'anciens combattants et victimes de guerre ».

Aux côtés des différentes générations de combattants...

Tout au long de son histoire, La France Mutualiste vit au rythme des ouvertures de droit à la RMC aux différentes générations de combattants puis aux militaires ayant participé aux opérations extérieures. Tour à tour, elles adhèrent à la mutuelle. Parmi les bénévoles également, chaque nouvelle génération du feu prend le relais de la précédente.

L'ouverture au grand public

Exclusivement dédiée à la distribution de la RMC pendant plus de 50 ans, La France Mutualiste tourne une nouvelle page de son histoire en 1988 en lançant un nouveau contrat : le Plan d'épargne retraite France Mutualiste qui devient le PEP FM l'année suivante. Autre nouveauté : il est ouvert aux adhérents, bien sûr, mais aussi à leur famille. Les années suivantes, La France Mutualiste développe une gamme de contrats d'épargne : Bonépargne, Funépargne et Rentépargne en 1992, Act-épargne en 1998 et Actépargne2 en 2001.

En 2002, dans le cadre de la réforme du Code la mutualité, elle devient une mutuelle nationale : les mutuelles affiliées à la caisse deviennent des délégations. En 2004, elle ouvre ses contrats au grand public. L'année suivante, l'Union mutualiste retraite (UMR) lui transfère son portefeuille contrats R4, principalement détenus par des adhérents issus du secteur de l'enseignement et de la recherche. Pour accompagner ses adhérents dans tous leurs projets d'épargne et quel que soit leur âge, La France Mutualiste complète alors sa gamme de contrats avec le Livret Jeun'Avenir (2008), Confort Obsèques (2009) et le Livret RM en 2010. Depuis 2013, elle consolide sa volonté de s'ouvrir davantage au grand public en développant un partenariat avec Harmonie Mutuelle.

Une force pour demain

Tout au long de cette histoire, La France Mutualiste s'est forgé une véritable expertise en matière d'épargne et de retraite tout en restant fidèle à son identité et à ses valeurs fondatrices. De solides atouts pour relever les défis à venir !



Osez les unités de compte

Les 3 contrats multisupports de La France Mutualiste offrent l'opportunité d'investir dans des unités de compte pour une meilleure diversification.

Actépargne2 : à vous de choisir le niveau de risque

Avec Actépargne2, vous avez le choix entre 3 fonds profilés dont la gestion, déléguée à des professionnels, est définie selon des niveaux de risque prédéfinis : prudent, équilibré ou dynamique. À vous de choisir en fonction de votre appétence au risque et de vos projets !

Livret RM et Livret Jeun'Avenir : un fonds ISR

En plus du fonds en euros, le Livret RM et le Livret Jeun'Avenir vous proposent d'investir dans le fonds en unités de compte Ofi Leader ISR qui a reçu le label ISR, Investissement socialement responsable délivré par l'organisme Novethic. Il est principalement investi en actions de grandes entreprises européennes choisies selon leur engagement et leurs pratiques en matière de développement durable. Un fonds qui allie éthique et performance.

* Cette option est disponible seulement pour les contrats Actépargne2 et Livret RM.

Des options de gestion

Pour plus de simplicité, ces contrats proposent des options de gestion permettant une répartition automatique de l'épargne selon l'évolution des marchés financiers et des paramètres prédéfinis :

- l'option de limitation des moins-values relatives pour déclencher automatiquement un arbitrage lorsque la valeur liquidative la plus haute d'un fonds en unités de compte enregistre une baisse supérieure à un pourcentage fixé* ;
- l'option de sécurisation progressive de l'épargne pour sécuriser dans le temps le capital sur une durée déterminée librement ;
- l'option de dynamisation des plus-values du fonds en euros pour transférer automatiquement les intérêts générés par le fonds en euros sur les supports en unités de compte.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Avant d'investir, comparez les supports afin de choisir ceux qui correspondent le mieux à vos besoins et à vos objectifs. Votre conseiller mutualiste est à votre disposition pour vous aider à les préciser et à choisir le profil de risque adapté à votre propre stratégie d'investissement.



À votre service

Contactez votre délégation*
→ **en priorité par Internet** :
(ville + numéro, exemple :
rennes351@la-france-mutualiste.fr)
ou :

demandeinternet@la-france-mutualiste.fr

Une plateforme téléphonique
est à votre disposition pour répondre
aux questions liées à la gestion
de vos contrats au **01 40 53 78 62**
(appel non surtaxé).

* Pour rappel, il n'y a aucun dispositif pour l'accueil
des adhérents au siège de La France Mutualiste.

→ Les coordonnées de votre délégation
sont précisées sur votre relevé de compte.

Récompenses 2015



Sélection Premium
Épargne
2014-2015



Sélection Premium
Retraite Individuelle
2014-2015

ACTÉPARGNE 2

En 2015, Actépargne2 a reçu 3 distinctions :

- le **Trophée d'or** du magazine *Le Revenu* (catégorie des contrats multisupports actifs, proposant 15 fonds au maximum) ;
- le **Label d'Excellence** des Dossiers de l'épargne ;
- la **Sélection Premium** de Good Value for Money.

Livret *jeun* *

En 2015, le Livret RM a reçu la distinction **Sélection Premium de Good Value for Money** du fait, notamment de son accessibilité (versements mensuels à partir de 30€) et de la performance du fonds en euros (taux de rendement de 2,92 %* en 2014).

*Net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux.



Le site **Good Value for Money** a renouvelé en 2014 / 2015 la **Sélection Premium** du contrat RMC de La France Mutualiste dans la catégorie « Retraite individuelle » en raison de son rapport qualité / prix et de ses performances.

ACTÉPARGNE²

Cumulez les avantages !

Si vous êtes titulaire d'un Plan d'épargne populaire (PEP) classique dans un établissement bancaire, vous pouvez le transformer en PEP assurance-vie en le transférant vers un contrat Actépargne2.

En conservant l'antériorité fiscale, vous cumulez ainsi les avantages fiscaux de votre PEP et ceux de l'assurance-vie sans oublier les rendements compétitifs propres à notre contrat Actépargne2 !



Les versements programmés pour valider vos années de cotisation

Adhérent RMC, n'oubliez pas que le nombre d'années de cotisation est important. En effet, une sortie en rente avec le bénéfice de la majoration d'État n'est possible que si vous avez atteint vos 50 ans et si vous avez effectué des versements au cours de 10 années minimum. Cette durée de cotisation peut être ensuite progressivement réduite à quatre ans. Il est donc important d'effectuer des versements chaque année. Et pour ne pas oublier, il est possible de mettre en place des versements programmés semestriels, trimestriels (50 € minimum) ou mensuels (30 € minimum). Un service gratuit, sans engagement de durée et modifiable à tout moment.

ANNIVERSAIRE

90 € offerts pour fêter nos 90 ans*

2015 est une année particulière pour La France Mutualiste puisqu'elle fête son 90^e anniversaire. Un événement qu'elle souhaite partager avec vous grâce à une offre très avantageuse.

90 ans d'expertise

Optimisation fiscale, protection du conjoint, transmission, valorisation du capital, clause bénéficiaire...

Au cours de son histoire, La France Mutualiste s'est forgé une solide expertise en épargne et retraite.

À l'occasion de son 90^e anniversaire, elle met cette expertise à votre service en vous proposant de souscrire un nouveau contrat dans des conditions privilégiées.

Une offre exceptionnelle

Présente à vos côtés sur le long terme, La France Mutualiste a choisi de fêter ses 90 années d'expertise en soutenant votre effort d'épargne. Du 1^{er} juin au 31 juillet, elle vous offre ainsi 90 € (nets de frais) pour toute souscription



à un contrat Actépargne2, Livret RM, Rentépargne ou Funépargne, accompagnée d'un versement de 990€ minimum ou de la mise en place de versements programmés d'un montant minimum de 90€ par mois. C'est le moment de contacter votre conseiller mutualiste !

* Offre valable du 1^{er} juin 2015 au 31 juillet 2015 [date de réception du dossier d'adhésion complet faisant foi] pour toute nouvelle souscription d'un contrat Actépargne2, Livret RM, Rentépargne ou Funépargne d'un montant minimum de 990 € ou avec mise en place de versements programmés de 90 € par mois minimum. Cette offre limitée à une souscription par personne physique, non cumule avec l'offre parrainage en cours, pourra être interrompue par La France Mutualiste à tout moment. Les 90 € seront versés sur le contrat souscrit à l'issue de la période de renonciation. La France Mutualiste se réserve le droit de prélever cette somme si l'adhérent procède à un rachat total avant le 31 décembre 2015.

Les contrats concernés par cette offre

ACTÉPARGNE²

Le contrat d'assurance-vie qui s'adapte à vos projets

Contrat d'assurance-vie multisupport à versements et retraits libres.

RENTÉPARGNE

Pour un avenir en toute sécurité

Contrat d'assurance-vie monosupport en euros à versements et retraits libres.

FUNÉPARGNE

Pour la tranquillité de vos proches

Contrat d'assurance-vie monosupport en euros à versements libres destinés à financer les frais d'obsèques.



* L'épargne-retraite, l'esprit mutualiste en plus

Préparer votre retraite en toute liberté

Contrat d'assurance-vie multisupport à versements et retraits libres réservé aux souscripteurs âgés de 35 à 59 ans et garantissant à la souscription un taux de transformation en rente viagère à l'âge de la retraite.

« Un hommage à cette jeunesse qui défend les valeurs auxquelles nous croyons. »



Le colonel Gilles Haberey nous présente la mission qu'il a conduite en Afghanistan de mai à novembre 2012 à la tête du bataillon des Oies Sauvages (Wild Geese). Il y a consacré un livre intitulé « Combats asymétriques en Afghanistan ».

Pouvez-vous nous présenter cette mission ?

La mission conduite par le bataillon Oies Sauvages de mai à novembre 2012 est intervenue à la fin de l'engagement français en Afghanistan : après avoir accompagné la montée en puissance des forces de sécurité afghanes pendant de nombreuses années, le temps était venu d'amener nos camarades à prendre leur pleine autonomie dans la conduite des opérations. Ainsi, tout en continuant d'appuyer l'armée afghane face aux insurgés, le bataillon a progressivement transféré ses positions en Surobi et en Kapisa, avant de rejoindre Kaboul pour se placer en position de force d'intervention.

Quelle préparation a-t-elle nécessité en amont et comment s'est-elle déroulée ?

La préparation a été longue et minutieuse. Au cours de ces 9 mois, de nombreuses actions de formation et d'entraînement ont été menées : il s'agissait, avec l'appui de cadres et soldats revenant d'Afghanistan, de mieux connaître notre ennemi, d'améliorer nos

savoir-faire spécifiques et collectifs tels que la prise en compte de la menace des engins piégés, mais aussi le sauvetage au combat, le guidage et l'appui hélicoptères. Nous nous sommes aussi efforcés de nous approprier une culture afghane très particulière, clé fondamentale pour appréhender les rapports humains et les comportements sur le terrain.

Comment les soldats ont-ils vécu cette opération ?

Bien préparés et équipés, nos hommes ont vite été engagés dans des combats face aux insurgés et en appui des forces armées afghanes. Dès le premier contact, le bataillon a démontré qu'il était prêt et a pris l'ascendant. Conscients de nos capacités, nous sommes restés néanmoins extrêmement vigilants : en effet, nous avons considéré d'emblée qu'il fallait faire preuve d'humilité et d'inventivité face à un ennemi particulièrement agressif et n'ayant pas la même sensibilité aux pertes humaines, y compris civiles, que nous.

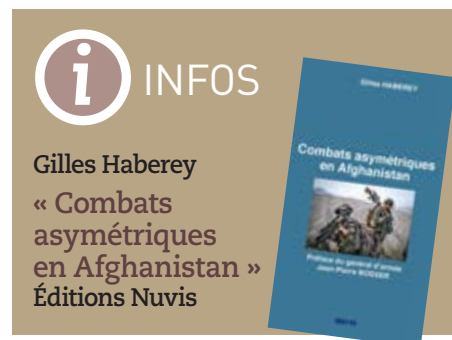
Comment s'est passé le retour en France pour les soldats ?

Le retour est toujours un moment délicat. La mise en place d'un sas dit « de décompression » avant de retrouver les familles s'est avérée très judicieuse. Chacun a pu échanger avec des psychologues et conseillers « facteur humain », occasion d'identifier d'éventuelles tensions ou fragilités générées par des conditions d'engagement difficiles, tant pour les corps que pour les esprits. Cela dit, bien évidemment, après 6 mois d'absence, retrouver nos familles est toujours un moment de joie intense.

À titre personnel, que retirez-vous de cette mission ?

De cette expérience à la fois exigeante et magnifique, je retiens au moins 3 points majeurs :

- tout d'abord, je note la cohérence de la mission qui nous a été confiée : face à un ennemi combatif, le bataillon a poursuivi et achevé l'action conduite, de 2001 à 2012, par les milliers de soldats français engagés dans les opérations et dans la formation des cadres et soldats afghans ;
- ensuite, j'ai été très profondément touché par le soutien reçu de nos concitoyens, de nos élus et des associations patriotiques : jamais leur appui ne nous a fait défaut, avant le déploiement, lorsque nous étions sur le terrain, et au retour. Nos familles ont, elles aussi, été accompagnées et soutenues au travers d'actions très concrètes et très appréciées ;
- enfin, je voudrais souligner le magnifique courage de nos jeunes soldats au combat : engagés au feu dans des situations éprouvantes, ils ont témoigné d'une solidité et d'une vaillance sans faille face à l'ennemi. Ils n'ont jamais reculé. Mon livre est avant tout un hommage à cette jeunesse qui défend les valeurs auxquelles nous croyons, hier en Afghanistan, aujourd'hui au Sahel, en République centrafricaine et en Irak. Il se veut aussi le témoignage d'une génération qui, comme celles qui l'ont précédée, s'engage avec courage, en opérations extérieures ou sur le territoire national, pour la protection de nos concitoyens.



EXPOSITION

Humaniser la guerre ?

Focus sur l'exposition « Humaniser la guerre »
proposée par le Mémorial de Caen
jusqu'au 27 novembre 2015.

Cette exposition est consacrée à l'histoire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dont l'action œuvre, depuis 150 ans, à « humaniser la guerre ». Elle présente la complexité des problématiques humanitaires qui ont nourri cette histoire révélant ainsi :

- l'évolution des conflits et du contexte des violences ;
- l'évolution de l'identité des victimes et des violences qu'elles subissent ;
- l'évolution des modes d'action du CICR et des moyens (techniques ou humains) qu'il mobilise.

Les photographies, les vidéos, les archives, les objets et les tablettes tactiles qui jalonnent les 800 m² de parcours visent à susciter des émotions qui replacent l'être humain au cœur des conflits. Cette exposition a été conçue en partenariat avec le CICR, le Musée d'art et d'histoire de Genève et le Mémorial de Caen, avec la collaboration du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'accès à l'exposition est compris dans le billet d'entrée du Mémorial : 5 € par personne pour visiter uniquement l'exposition temporaire.



Les adhérents de La France Mutualiste bénéficient d'un tarif préférentiel (sur présentation du certificat d'adhérent) : 14 € pour les adultes et 7,50 € pour les enfants. L'entrée est gratuite pour les anciens combattants et titulaires du titre de la reconnaissance de la Nation sur présentation d'un justificatif.



Offre spéciale « Nouveautés »

Pour vous, 10% de réduction* sur la sélection suivante :



Les hélicoptères de combat de l'armée de terre L'Alat aux avant-postes

Des images inédites de l'Aviation légère de l'armée de terre (Alat) qui raviront tous les passionnés d'hélicoptères : les temps forts et coulisses du meeting aérien des 60 ans, une course-poursuite entre une Porsche et des hélicoptères, les missions de l'Alat au Mali et en Centrafrique et d'autres surprises !

DVD simple - Durée totale : 76min - 14,90€ soit 13,42€ après remise.



Images d'armées - Un siècle de cinéma et de photographies militaires 1915-2015

Depuis 100 ans, les armées françaises produisent leurs images. Ce livre interroge l'Histoire et les sources visuelles ou archivistiques des armées depuis leur apparition pendant la Grande Guerre jusqu'aux engagements sur les conflits contemporains. Les chercheurs analysent le temps de paix

et le lien armée-Nation. Vue plongeante dans le patrimoine historique de l'ECPAD qui célèbre cette année le centenaire du cinéma et de la photographie aux armées.

Format : 28 x 21 cm - 280 pages - 180 photographies - 39€ soit 35,10€ après remise.

* Offre réservée aux lecteurs de « L'alliée de votre avenir », valable sur une seule commande du 1^{er} juin au 31 juillet 2015 inclus. Pour bénéficier de la remise de 10%, rendez-vous exclusivement sur www.boutique.ecpad.fr avec le code promotion FRMUT15 (paiements par carte bancaire et par chèque acceptés). Pour tout renseignement : 01.49.60.59.88. Commande par VPC, envoyez votre règlement par chèque à l'ordre de : l'agent comptable de l'ECPAD. ECPAD - Pôle commercial, département ventes - 2 à 8, route du Fort - 94205 Ivry-sur-Seine cedex. Frais de port offerts pour la France métropolitaine. Offre valable uniquement sur la sélection proposée et dans la limite des stocks disponibles. Une gamme complète de produits culturels à découvrir sur notre site : www.boutique.ecpad.fr

Lieux de mémoire à découvrir

Sur présentation de votre certificat d'adhérent, vous bénéficiez de tarifs avantageux dans certains lieux de mémoire, partenaires de La France Mutualiste.

L'Historial de la Grande Guerre

Avantage adhérents :
entrée à 6 € au lieu de
7,50 € pour les adultes.



Le Centre mondial de la paix

Avantage adhérents :

- Adultes et 8-18 ans : tarif groupe au lieu du tarif normal.



<http://www.historial.org/>
<http://cmpaix.eu/fr/>

Vous pouvez télécharger votre certificat d'adhérent dans votre espace adhérent sur le site Internet www.lafrancemutualiste.fr ou en faire la demande auprès de votre délégation.

Quand l'art devient source de bien-être

L'expression artistique n'est pas réservée aux artistes. Chacun peut chanter, écrire, danser, photographier ou même colorier et contribuer ainsi à son bien-être. Pourquoi s'y mettre et avec quels bénéfices ? Aperçu des mille et une vertus de la créativité pour le moral et la santé.

A l'école ou en famille, chacun s'est un jour essayé à peindre, écrire ou jouer d'un instrument de musique. Souvent sans suite. Heureusement, quel que soit son âge, rien n'empêche de se mettre à un « art » qui peut aussi être floral ou culinaire... L'intérêt ? Exprimer et stimuler une créativité artistique qui contribue à gommer des facteurs de risques pour notre santé mais qui cultive aussi nos talents cachés et enrichit nos relations avec autrui. Autant d'atouts favorables au bien-être. Car si cela n'écarte ni maladie ni souffrance, créer peut nous aider à colorer la vie, à puiser en nous ce qui nous fait du bien et à partager de bons moments.

À chaque art, ses effets apaisants

Pratiquer une activité artistique permet d'abord de se libérer de tensions, d'émotions ou de pensées négatives dont les effets néfastes pour notre santé ont scientifiquement été démontrés. Écrire un journal ou un roman est depuis longtemps connu comme une échappatoire bénéfique. La plume ne vous tente pas ? Bien d'autres activités sont à votre portée. Peinture, modelage, collage, coloriage ou photo... l'art plastique met à distance les problèmes, le stress et l'éparpillement. Les arts vivants – danse, théâtre ou conte – rejouent les conflits et, grâce à « cette deuxième fois », aident à se libérer de contradictions et à dédramatiser. Les marionnettes, les masques, le maquillage ou le clown allègent notre inconscient en lui donnant la parole. Enfin, la musique, à impact direct sur notre esprit et notre corps, réceptifs aux sons, rythmes et vibrations, évacue un trop-plein d'émotions. À chaque fois, ce n'est pas le résultat qui compte, c'est la pratique.



Les arts, vitamines santé ?

L'expression artistique n'a pas seulement un pouvoir anti-tensions nuisibles, elle peut véritablement contribuer à notre épanouissement. Ce pouvoir est exploité par les médecins pour guérir certains patients par art-thérapie. En mobilisant tous nos potentiels, en faisant appel à l'imaginaire et au ressenti, le processus créatif apporte en effet un plaisir bénéfique. En nous plongeant dans une « bulle », il nous permet de lâcher prise, de nous évader hors du temps ou des contraintes, de gagner en estime et maîtrise de soi. En parallèle, il nous aide concrètement à être en forme, à profiter des richesses du réel et à mieux communiquer.

Savez-vous que le chant grégorien est excellent pour la concentration et le jazz tonifiant pour l'organisme ? Que chanter provoque la sécrétion d'endorphines,

ces fameuses hormones du bien-être, soulage le mal de dos via les vibrations du larynx, lifte le visage en sollicitant tous les muscles faciaux ? Outre ces effets individuels stimulants, l'expression artistique enrichit les relations humaines, qu'elle soit pratiquée en solo ou en groupe. « J'ai appris le sens de l'observation par le dessin » explique Sophie. « Ça évite de rester dans le superficiel. Aujourd'hui, je recherche des relations humaines plus vraies. Sachant mieux ce que je veux exprimer, j'agis avec plus de tact ». « Même si la création n'est pas collective, les autres, plus qu'un soutien, sont un ressort qui empêche d'aller en arrière et pousse en avant » complète Alain. Et Laurence de conclure : « Retrouver le plaisir de créer va de pair avec la confiance et la découverte de soi. Cela aide à se sentir bien dans sa peau et à définir sa place dans le monde par rapport aux autres ». Une expérience à vivre !

Soigner par l'art-thérapie

Tuberculeux, Adrian Hill fit le premier l'expérience de l'art-thérapie en 1940. En sanatorium, il entreprit une flânerie sur papier et, au grand étonnement des médecins, se rétablit rapidement. Intéressée, la Croix-Rouge britannique utilisa cette approche avec ses patients. Et, dès les années 1950, sa pratique se développa. Aujourd'hui, elle est préconisée pour les personnes de tous âges, souffrant de difficultés psychiques et psychologiques ou en situation de fragilité.

Son principe ? Favoriser la création pour accéder à des émotions enfouies et, plutôt que de procéder à une analyse comme en psychothérapie, accompagner et développer les capacités

créatives afin de dépasser des difficultés et de conduire vers un aller-mieux ou de rétablir des capacités. La musicothérapie, par exemple, peut réveiller des pans entiers de mémoire chez des malades d'Alzheimer.

En France, l'art-thérapie n'est pas encore officiellement reconnue, bien que la communauté scientifique internationale ait confirmé son apport en 1986. Néanmoins, elle est en plein essor. La Fédération française des art-thérapeutes a donc élaboré un code de déontologie et une procédure d'accréditation, afin de garantir la compétence et l'éthique de ses membres.



Plus d'informations sur www.ffat-federation.org

LE POINT DE VUE DE...

Stéphane Baure, écrivain



Pourquoi avez-vous commencé à écrire ?

Fin 2012, j'ai frôlé la catastrophe, victime d'une hémorragie sévère. À l'écoute du diagnostic (grave

dérèglement sanguin provoquant une fatigue intense qui ne me permettait plus de travailler), je me suis dit que la vie était trop courte pour ne pas essayer d'accomplir mes rêves. J'ai donc ressorti des textes écrits à la fin quinze ans plus tôt, que j'avais alors mis de côté faute de confiance en moi. J'ai ainsi décidé de renouer avec cette passion née dès mon enfance et abandonnée, trop pris par la vie active. Dès que possible, j'ai amélioré et complété ces premiers textes. Puis, j'ai eu le courage de les envoyer à des éditeurs. Fin 2013, le premier tome était publié et le second un an plus tard.

Que vous a apporté cette écriture ?

Quand, du jour au lendemain, on ne peut plus ni travailler, ni se défouler physiquement, la maladie qui s'est invitée dans votre vie a tendance à prendre toute la place. L'écriture m'a apporté un nouveau but et un peu de bonheur. Elle a été salvatrice pour mon moral. Elle m'a aussi connecté à une petite communauté de fans dans toute la France avec qui j'échange le plus

possible. Quand ces lecteurs me parlent de mes textes qu'ils ont trouvé touchants ou bouleversants, c'est pour moi à la fois beaucoup de réconfort, de la fierté et une sensation forte : un rêve qui devient réalité !

Pensez-vous qu'exprimer sa créativité peut être bénéfique à tous ?

Quel que soit l'art choisi, je crois qu'il peut apporter – comme ça l'a été pour moi – un énorme réconfort. Car dès que j'ai la force d'écrire, je ne pense plus à ma situation, j'oublie tout. Mes nouvelles ont un dénominateur commun, d'où le titre « Maux Passant » : elles mettent en scène des personnages qui voient leur vie bouleversée par un coup du destin et trouvent tous une porte ouverte à l'espoir. Comme moi avec l'écriture. Je n' imagine plus la vie sans elle et je commence mon premier roman.



INFOS

Stéphane Baure
« Contes et nouvelles de Maux Passant »
éditions Atramenta.

SPECTACLES

Des flammes à la lumière

Fresque historique sur la bataille de Verdun, le spectacle « Des flammes à la lumière » est le plus grand spectacle sons et lumière d'Europe sur la Grande Guerre. En tant qu'adhérents de La France Mutualiste, vous bénéficiez d'un tarif avantageux pour le (re) découvrir : une place offerte pour toute place achetée.



INFOS

Tél : 08 29 84 50 00
www.spectacle-verdun.com

Les plus belles pages musicales de 14-18

Accompagnée par les 5 musiques militaires (air, mer, terre, Légion étrangère et Garde républicaine), la chanteuse lyrique Nathalie Nicaud rend hommage à un patrimoine musical quasiment oublié dans un double CD, accompagné d'un DVD bonus. Elle y interprète, en effet, des œuvres écrites dans les tranchées pendant la Grande Guerre par des musiciens illustres ou anonymes. Ce projet a reçu le label de la Mission du Centenaire de la Grande Guerre et a été soutenu par la Fondation d'entreprise La France Mutualiste.



Association Montpellier Diva
121, impasse de la Croix d'Argent
34070 Montpellier

Le Puy-en-Velay, un regard vers le ciel



Située aux confins du Massif central, sur son versant sud-est, la cité n'est pas seulement le point de départ vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle est aussi un lieu où il fait bon s'arrêter et flâner, tant elle regorge de trésors.

Au patrimoine mondial de l'Humanité

Pour découvrir l'âme du Puy-en-Velay, le chemin le plus court mène à un véritable joyau. C'est au sommet de la cité et en haut d'un escalier magistral de 102 marches que se dresse la cathédrale Notre-Dame-de-l'Annonciation, érigée au XII^e siècle. Sa façade en pierre d'origine volcanique offre une magnifique récompense après l'effort de marche. À l'intérieur de l'édifice, il ne faut surtout pas manquer cette vierge noire perchée au-dessus de l'autel, qui fascine les pèlerins depuis des siècles et des siècles. Mais le meilleur est peut-être à venir. À l'extérieur de ce monument majeur de l'art roman, le promontoire conduit jusqu'à une statue de la vierge. Une dame de fer, coulée d'un acier provenant de canons russes, repris à Sébastopol ; si

imposante qu'il s'avère impossible de la rater, quel que soit le point de la ville. Cet ensemble de 35 hectares, qui comprend également l'Hôtel-Dieu, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un cadre naturel somptueux

Le nom de la ville est tiré du latin *podium*, qui signifie « montagne élevée ». Et c'est un fait indéniable : cette ville regarde vers le ciel. Bâtie sur un ancien volcan, Le Puy-en-Velay domine un bassin, au cadre naturel exceptionnellement riche. Il suffit de passer par le magnifique jardin Henri-Vinay ou par les rives de la Borne, pour s'en convaincre. Plus loin, de grands espaces s'offrent aux voyageurs partant vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Et pour les adeptes de sport en plein air, la ville promet une

multitude de sites dédiés aux randonnées pédestres et équestres, aux balades en VTT ainsi qu'aux sports en eaux vives. Ce goût pour les loisirs se retrouve également dans la variété d'animations et de festivals qui imprègnent la vie de la cité, tout au long de la saison estivale : le festival de la Chaise-Dieu dédié à la musique sacrée, le Festival de folklore international, mais aussi les Fêtes Renaissance du Roi de l'Oiseau.

Ville gastronomique

La renommée du chef-lieu de la Haute-Loire doit aussi beaucoup à son savoir-faire, artisanal notamment. Ainsi, un atelier-conservatoire national et un centre d'enseignement spécialisé perpétuent la tradition de la dentelle. Côté gastronomie, la liqueur de verveine et la tomme de pays de Velay – un fromage fermier au lait cru de vache – apportent un vrai moment de plaisir aux amateurs de produits du terroir. La lentille, cultivée dans la région depuis 2 000 ans et qui bénéficie d'une appellation d'origine contrôlée (AOC), se distingue par son goût légèrement sucré. L'influence du climat y serait pour quelque chose.

Cap sur...



LIEUX DE MÉMOIRE

Un monument aux morts est érigé dans le jardin Henri-Vinay. Constitué d'une colonne quadrangulaire et d'un fronton sculpté, il comporte plusieurs inscriptions à la gloire des enfants de la Haute-Loire morts pour la Patrie, et des morts pour la France, pendant les guerres de 1870-1871, 1914-1918, 1939-1945, ainsi que les guerres d'Indochine et d'Afrique du Nord.

VIE ET PATRIMOINE MILITAIRE

Plusieurs casernes étaient implantées au cœur de la ville du Puy-en-Velay, dont la plus connue est la caserne Romeuf, du nom de deux frères, tous deux généraux qui s'illustrèrent sous Napoléon. Cette caserne a récemment été fermée et cédée par l'État.

Office du tourisme du Puy-en-Velay
Tél. : 04 71 09 38 41
Web : www.ot-lepuy.com

De la gauche vers la droite :
Jean Délage (président de la délégation)
Isabelle Javon (conseillère mutualiste
itinérante) Georges Meunier (secrétaire)
Nathalie Meynadier (trésorière).

LA DÉLÉGATION DU PUY-EN-VELAY

La délégation a quitté, il y a un an, les bureaux qu'elle occupait depuis plusieurs années dans les locaux de l'Union fédérale. Elle est désormais installée au 24, boulevard Alexandre Clair, en bordure du Jardin Henri-Vinay, à hauteur du musée Crozatier.

Comptant 1200 adhérents répartis sur l'ensemble du département de la Haute-Loire, c'est la plus petite délégation de La France Mutualiste. Elle obtient néanmoins des résultats intéressants sur le plan commercial, grâce notamment à l'action de sa conseillère mutualiste, Isabelle Javon. Cette dernière assure par ailleurs des permanences à Brioude une fois par mois et à Yssingeaux une fois par trimestre.

La délégation organise régulièrement des réunions d'information sur divers thèmes tels que la fiscalité, les modalités de l'épargne, les retraites ou encore l'évolution de la mutuelle.

Avec un comité restreint, la délégation veut maintenir une relation de proximité avec ses adhérents en s'appuyant notamment sur des bénévoles missionnés qui apportent leur soutien lors d'actions ponctuelles.



- 1 Fêtes Renaissance du Roi de l'Oiseau
- 2 Festival de folklore international
- 3 Cathédrale Notre-Dame-de-l'Annonciation



i UTILE

Président : Jean Délage
Conseillère mutualiste :
Isabelle Javon
Adresse : Résidence Sainclair
24, boulevard Alexandre Clair
43000 Le-Puy-en-Velay
Tél. : 04 71 09 38 16
E-mail : lepuyenvelay431@lafrancemutualiste.fr
Horaires : mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h — mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Centres, maisons et pôles de santé : quelles différences ?

Ils regroupent des médecins et des professions paramédicales et médico-sociales autour d'un projet commun : les centres, maisons et pôles de santé souhaitent rendre les soins accessibles au plus grand nombre et optimiser la prise en charge du patient. Focus sur ces structures et leurs particularités.

Trois professionnels pour un seul déplacement, c'est l'avantage des centres de santé qui rassemblent sur un même lieu médecin généraliste, spécialiste et infirmier, par exemple. Les centres municipaux, pionniers en la matière, ont repris le flambeau des dispensaires créés durant l'entre-deux-guerres. Majoritairement implantés dans les zones urbaines défavorisées, ils jouent la carte de la proximité et pratiquent quasi systématiquement le tiers payant. C'est sur ce modèle que se sont bâtis les centres de santé associatifs gérés par la Mutualité française (lire l'encadré) ou par la sécurité sociale. Plus récents (une vingtaine d'années en moyenne), ils défendent également l'égalité de l'accès aux soins en veillant au conventionnement des médecins, y compris pour les spécialistes. Un atout de taille, quand un Français sur trois renonce à se faire soigner face à l'augmentation du reste à charge. La coopération entre professionnels de santé est omniprésente, permettant un suivi global du patient, avec la mise en place de projets d'éducation thérapeutique pour ceux qui souffrent d'une maladie chronique (diabète, insuffisance cardiaque ou rénale). Les centres mutualistes

s'impliquent également dans la prévention, à travers des actions de dépistage : cancer du sein, risque cardiovasculaire, consultation d'aide au sevrage tabagique, test de mémoire, etc.

Médicaux et paramédicaux en un même lieu

Les maisons de santé sont nouvelles dans le système de soins français, mais elles se sont développées très vite, surtout dans les zones rurales confrontées à la désertification médicale. Leur objectif est de maintenir (ou de créer) une offre de soins la plus large possible : médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, mais aussi sages-femmes, psychologues, orthophonistes ou orthoptistes. Elles proposent ainsi une prise en charge globale, assurant également la coordination avec l'hôpital. Les projets sont financés par des fonds publics. Les médecins installés versent, à ce titre, un loyer à la collectivité locale du lieu d'implantation. Les pôles de santé, eux, ont la même diversité professionnelle, mais répartie sur plusieurs sites. La démarche est en effet différente : il s'agit le plus souvent de professionnels de santé liés par un projet médical commun, mais qui ont choisi de continuer à exercer dans leurs cabinets respectifs.



Des médecins séduits par le travail en équipe

Les professionnels de santé sont séduits par ces modèles de regroupement : les médecins de moins de 40 ans sont près de huit sur dix à travailler en groupe, selon l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes)*. Quant à leur statut, il diffère d'une structure à une autre : si dans un centre de santé municipal ou associatif les médecins sont salariés, dans les maisons et les pôles de santé, ils exercent en libéral, en secteur 1 ou 2, ce dernier impliquant des dépassements d'honoraires. Soyez vigilant et pensez à vérifier leurs tarifs dans la salle d'attente, cet affichage répondant à une obligation légale.

Vanessa Pageot-Françoise

Les centres médicaux de la Mutualité française

Les soixante centres de santé mutualistes privilégient la proximité, la qualité et l'accès aux soins, en assurant :

- la généralisation du tiers payant, pour éviter l'avance des frais ;
- le conventionnement en secteur 1, sans dépassement d'honoraires, auprès de l'ensemble des disciplines médicales (dermatologie, radiologie, ORL, cardiologie, etc.) ;
- la qualité des soins, grâce à des équipements médicaux de pointe ;
- une prise en charge globale et pluridisciplinaire des patients ;
- des actions de prévention.

Pour trouver le centre de santé mutualiste le plus proche de chez vous, consultez Centres-sante-mutualistes.fr (cliquez sur la carte interactive, à droite sur la page d'accueil).

* « Les formes du regroupement pluriprofessionnel en soins de premier recours », rapport de A. Afrite et J. Mousquès, Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), 2014.

1-Sudoku

Grille proposée par notre adhérent Guy Sobraquès.

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

A/ FACILE

	4				1	7		3
3				5				
		2				4		
		3		5				7
2				7		3	9	1
9				1			5	
5		4				1		
					2			8
		8	1	3			6	

B/ DIFFICILE

			4			5	6	
8								
	4	6		8	9		3	
5	6				2			
1		3	7		5	2		9
			1				7	5
	7		2	5		4	9	
								6
	5	9			4			

C/ FACILE

			4		3	1	9	
				8	1			
2						4		6
		5				9		
8	6	4	5			3		
	3							
			1	4	8	2	3	
4				2		5		
3					6		7	

Solutions des jeux

Sudoku A/

4	9	2	5	3	1	8	6	7
8	7	5	2	4	6	1	3	9
6	3	1	7	9	8	4	2	5
2	5	3	9	1	4	7	8	6
1	4	6	3	8	7	9	5	2
7	8	9	6	5	2	3	1	4
5	6	4	8	7	3	2	9	1
9	1	8	4	2	5	6	7	3
3	2	7	1	6	9	5	4	8

B/

2	8	7	4	1	3	6	5	9
9	5	3	7	6	8	2	1	4
1	6	4	9	5	2	8	7	3
5	7	9	8	3	1	4	2	6
6	4	2	5	9	7	3	8	1
3	1	8	2	4	6	7	9	5
7	3	1	6	8	5	9	4	2
4	2	6	1	7	9	5	3	8
8	9	5	3	2	4	1	6	7

C/

4	7	8	9	5	6	1	2	3
1	9	5	7	2	3	8	6	4
6	3	2	8	4	1	9	5	7
5	1	9	4	7	8	2	3	6
7	2	3	6	1	5	4	9	8
8	4	6	2	3	9	5	7	1
9	8	4	5	6	7	3	1	2
3	5	7	1	8	2	6	4	9
2	6	1	3	9	4	7	8	5



La France Mutualiste

L'alliée de votre avenir

JUIN 2015 N°48

La France Mutualiste
44, avenue de Villiers – 75854 Paris Cedex 17
Tél. : 01 40 53 78 00 – Fax : 01 56 79 23 34
www.lafrancemutualiste.fr

Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

Directeur de la publication : Yvan Glasel, président – **Directeur de la rédaction :** Anne Mazzanti, directeur général délégué – **Comité de rédaction :** Christiane Bouhaben, Brigitte Daeschler, Yves Durin, Nicolas Flambeaux, Philippe Franco, Chrysis Guyard, Hervé Le Scieillour, Catherine Petapermal, Jean-Louis Urdu, Gilles de Veyrinas – **Réalisation :** un coin de paradis – **Impression :** BLG TOUL, route de Villey-Saint-Étienne, 54200 Toul – **Dépôt légal à parution :** ISSN 1771-8031 – CPPAP n° 1119 M 07058 – Photo de couverture : © iStockphotos, ECPAD, Idée Fix.

Reproduction des textes et illustrations interdite sans accord préalable.
Prix au numéro : 0,30 €



Si vous avez des talents en jeux de chiffres ou de lettres, n'hésitez pas à nous les faire parvenir : nous les publierons dans les prochains numéros du magazine !

Adresse : La France Mutualiste
« L'alliée de votre avenir »
44, avenue de Villiers
75854 Paris Cedex 17
ava@la-france-mutualiste.fr



ÉPARGNE | RETRAITE



**pour fêter nos 90 ans
d'expertise !**



Bénéficiez de 90€ offerts* pour toute souscription d'un contrat assurance-vie.

* Offre valable du 1^{er} juin 2015 au 31 juillet 2015 (date de réception du dossier d'adhésion complet faisant foi) pour toute nouvelle souscription d'un contrat Actépargne2, Livret RM, Rentépargne ou Funépargne d'un montant minimum de 990 € ou avec mise en place de versements programmés de 90 € par mois minimum. Cette offre limitée à une souscription par personne physique et, non cumulable avec l'offre parrainage en cours, pourra être interrompue par La France Mutualiste à tout moment. Les 90 € seront versés sur le contrat souscrit à l'issue de la période de renonciation. La France Mutualiste se réserve le droit de prélever cette somme si l'adhérent procède à un rachat total avant le 31 décembre 2015.

www.lafrancemutualiste.fr